

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N°: 500-06-001274-238

DATE : le 14 novembre 2024

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE MARIE-ANNE PAQUETTE, juge en chef

OPTION CONSOMMATEURS ET AL.

Demanderesses

C.

BILLETS.CA MARCHÉ DE BILLETS INC.

Défenderesse

ORDONNANCE DE DÉSIGNATION
(Article 572 du *Code de procédure civile*)

- [1] **CONSIDÉRANT** la demande d'autorisation d'exercer une action collective;
- [2] **CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de nommer un juge pour assurer la gestion particulière de l'instance, entendre toute la procédure relative à la demande d'autorisation d'exercer l'action collective et en disposer;
- [3] **CONSIDÉRANT** l'article 572 du *Code de procédure civile*;
- POUR CES MOTIFS :**
- [4] **JE DÉSIGNE** l'honorable Florence Lucas pour toute la procédure relative à la demande d'autorisation d'exercer l'action collective, pour disposer de celle-ci et, le cas échéant, assurer la gestion particulière de l'action collective, et ce, jusqu'à ce que la déclaration commune de dossier complet soit produite;
- [5] **SANS FRAIS DE JUSTICE.**